



Proteste

Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante

Mars 2020



DOSSIER

NOS FINANCEMENTS : LE NERF DE LA GUERRE OU LE MUSCLE DE LA PAIX ?

S'INFORMER

Le Lundi Vert.
Page 7

GRAINE DE SEL

L'argent dans la Bible.
Page 10

FÉDÉRATION

Retour sur la journée des
droits de l'enfant.
Page 21

PORTRAIT

Jean-Marc Poncot,
architecte
Page 28

ACTUALITÉS P. 3

En bref

La Cause fête ses 100 ans.
Alain Deheuvels, directeur général

Adhérents

Retour sur l'AG de la FPF.
Service communication FPF

VISA.

Fabienne Delaunoy

S'INFORMER P. 7

Le Lundi Vert.

Fabienne Delaunoy

L'association Jamira.

Stella Peschel

Laina Brahimi-Wilmsen

GRAINE DE SEL P. 10

L'argent dans la Bible.

Brice Deymié

DOSSIER : P. 11

NOS FINANCEMENTS : LE NERF DE LA GUERRE OU LE MUSCLE DE LA PAIX ?

Introduction. P. 12

Hélène Beck

Le financement participatif au service du financement de nos associations. P. 13

Alexis Guerit

Des financements différents selon le type de structures. P. 14

Fabienne Delaunoy

Le protestantisme et l'argent. P. 15

Brice Deymié

Plus besoin de gens que d'argent ! P. 16

Antoine Bouvatier

Le Fonds d'intervention annuel vu par le CASP. P. 17

Fabienne Delaunoy

3 questions à Jean-Pierre Duprieu. P. 18

Hélène Beck

3 questions au CASP sur les projets FIA. P. 19

Jean-Noël Rachet

Le financement participatif, gadget ou réel intérêt ? P. 20

Fabienne Delaunoy

VIE DE LA FÉDÉRATION P. 21-25

Trentième anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits des enfants. P. 21

Les Journées européennes de la Fédération de l'Entraide Protestante. P. 22

L'apprentissage du français. P. 24

EN RÉGION

Le Grand Kiff. P. 25

Agenda. P. 25

CULTURE P. 27

PORTRAIT P. 28

Jean-Marc Poncot, architecte.

éditorial

Jean Fontanieu,

secrétaire général de la FEP

L'Europe, les financements : de sacrés défis...



À première vue, peu de relations entre ces deux sujets : les financements de nos associations relèvent pour la plupart de dotations des pouvoirs publics, ou de dons qui sont essentiellement nationaux.

L'Europe, quant à elle, tente de s'organiser entre un Brexit calamiteux, des dissensions toujours fortes entre ses membres, et la place qu'elle imagine prendre dans un concert international bouleversé...

Mais à y regarder de plus près, notre dossier sur le financement des associations doit nous interroger sur la solidarité nationale que cette question d'argent implique : qui finance quoi ? L'État se retire chaque jour un peu plus, la générosité publique s'est trouvée fragilisée par les dernières lois fiscales, et nous sommes souvent frieux sur nos appels aux entreprises en faveur du soutien aux plus fragiles. Solidarité nationale, solidarité européenne : nous n'échapperons pas à cette problématique et au rapprochement entre ces deux périmètres, car les deux sont liés. Si la solidarité nationale se renforce, alors la solidarité européenne se tissera et ira mieux de soi, qu'elle concerne les migrants, les échanges ou l'attitude vers nos voisins moins chanceux ou moins riches que les Français.

Notre dossier financement ouvre une préoccupation qui concerne tous les membres de la FEP ; en abordant la question de fond et de forme, il sera également question de politique du bénévolat, ou du financement participatif ; la FEP y annonce une politique fédérale qui sera prochainement proposée. Il sera question de technique, mais aussi de politique entre les membres de la FEP, et vers l'extérieur de nos cercles étroits.

“
Solidarité nationale, solidarité européenne : nous n'échapperons pas à cette problématique.
”

Quant à l'Europe, le grand rendez-vous FEP du printemps est annoncé : les Journées européennes 2020. Cherchant à croiser les regards, la Fédération propose une importante rencontre entre les acteurs diaconaux de trente-deux pays européens, pour que les expériences des uns viennent éclairer les pratiques des autres ; pour que nous puissions amorcer une coopération avec nos voisins, au moins sur le plan des idées dans un premier temps et, espérons-le, pour des actions concrètes.

L'Europe est notre avenir : que ces Journées européennes à Paris, du 22 au 24 avril, nous permettent d'avancer ensemble.

Je vous souhaite de bons partages.

actualités

La fondation protestante La Cause souffle ses 100 bougies !

La Cause a été créée le 21 mars 1920 par un rassemblement de 200 protestants, issus de différentes églises, pour répondre à l'appel lancé par le pasteur Freddy Durrleman. Le nom « La Cause » vient des Réformateurs.

Philippe Mélanchthon écrit : « *La Cause pour laquelle nous combattons n'est pas la nôtre, mais celle du Christ.* » Aujourd'hui, La Cause est devenue une fondation reconnue d'utilité publique, financée uniquement par les dons. Elle poursuit sa mission en France et à l'étranger, par le biais de quatre départements :

1) Le département Handicap visuel.

Il met au service des non-voyants, mais aussi des malvoyants de plus en plus nombreux, une bibliothèque audio et braille. Il fait circuler, en France (en franchise postale) et dans les pays francophones, les ouvrages les plus divers (biographies, romans, bibles en plusieurs versions et en langues étrangères, méditations pour cultes quotidiens...), soit 2 300 titres en audio, 750 en braille. Des séjours adaptés sont organisés chaque année avec la participation de voyants solidaires qui acceptent de contribuer au séjour-retraite, spirituel et culturel, en étant guides. Enfin nous proposons un service de collecte de lunettes à destination de dispensaires protestants dans des pays en voie de développement.

2) Le département Enfance.

Il comprend :

- Les parrainages. Leur objectif est d'apporter une aide financière, affective et spirituelle à des jeunes recueillis dans des orphelinats pendant la durée de leurs études, et d'établir avec eux un échange de courrier, source d'enrichissement mutuel. La Cause soutient 20 structures qui accueillent près de 2 000 enfants. Nous recherchons actuellement de nouveaux parrains ou marraines !
- L'aide au développement : nous finançons des projets de développement



(agriculture, élevage, plantation d'arbres, installation d'équipements, etc.) pour des centres à Madagascar, au Togo, au Cameroun ou en Haïti.

- L'adoption. La Cause, depuis 1923, a permis l'adoption de près de 2 000 enfants. Actuellement, La Cause travaille essentiellement avec Madagascar. Des enfants nés en France lui sont également parfois confiés.

“

Toutes nos actions ne peuvent être menées que grâce au concours de tous ceux qui ont à cœur de partager une de nos missions. La Cause ne reçoit pas de subvention de fonctionnement de l'État ou d'autres organismes. Elle n'existe que grâce aux dons.

”

3) Le département Solos-Duos.

Il comprend trois services :

- Sol Fa Sol (SOLidaires FAcé à la SOLitude) s'adresse aux personnes qui souffrent de la solitude, sans toutefois vouloir engager de recherche de conjoint. Il organise des rencontres régulières dans différentes régions de France, en Suisse et en Belgique.
- L'accompagnement conjugal pour les couples en difficulté. Ces suivis sont assurés par une conseillère conjugale et familiale qui est en même temps

pasteure. Plusieurs séjours œcuméniques sont organisés pour les couples chaque année.

- Un service de rencontres en vue de mariage porte, depuis 1930, le nom du serviteur d'Abraham : Éliézer. Il favorise la formation de couples heureux fondés sur une foi partagée.

4) Les éditions.

Elles proposent de nombreux ouvrages sur l'histoire et les principes du protestantisme, des romans, des témoignages, des livres pour les jeunes, ainsi que des DVD, des CD de chant et de musique religieuse. www.lacause.org

Toutes ces actions ne peuvent être menées que grâce au concours de tous ceux qui ont à cœur de partager une de nos missions. La Cause ne reçoit pas de subvention de fonctionnement de l'État ou d'autres organismes. Elle n'existe que grâce aux dons. Nous remercions par avance tous ceux qui pourraient rejoindre l'équipe des bénévoles ou soutenir par leur don ces actions. La Cause est habilitée à recevoir legs ou donations. Ces dons sont déductibles des impôts et de l'IFI. ■

Alain Deheuvels,
directeur général

Fondation protestante La Cause (RUP)
69, avenue Ernest-Jolly
78955 Carrières-sous-Poissy
fondation@lacause.org
www.lacause.org
01 39 70 60 52

actualités des adhérents

Colloque 2020

Soin et handicap, le défi de la coordination



Tous les deux ans, le comité éthique et scientifique de la fondation John BOST organise un colloque sur un sujet d'accompagnement et de soin des personnes en situation de handicap psychique ou de maladie mentale. Cette année, le comité a choisi le thème de la coordination.

L'inclusion sociale cherche désormais à permettre à toute personne en situation de handicap de vivre sa vie dans le respect de sa dignité d'être humain en utilisant des accompagnements personnalisés et des soins qui l'autorisent à la plus grande autonomie possible.

La réalisation de ce projet rencontre bien souvent des obstacles et mobilise bien des acteurs.

Quels liens entre handicap psychique et atteintes somatiques ? Qui les détecte dans les équipes aujourd'hui où la place du médecin psychiatre, quand il y en a un, n'est plus aussi évidente qu'autrefois ? Comment interpréter des troubles comportementaux à la fois comme réaction aux douleurs d'origine somatique mais aussi comme expression de la psychopathologie ?

La modernité nous amène à passer de la classique notion d'accès aux soins à celle d'offre de soins favorisant les demandes singulières dans une société plus inclusive.

Mais qu'en est-il pour tous ceux qui résident aujourd'hui dans des établissements et ne sont pas en mesure d'exprimer leurs difficultés ?

Nous écouterons les expériences des équipes qui s'efforcent de proposer des réponses à ces problématiques. Les dimensions éthique et pragmatique du positionnement de la personne handicapée psychique comme acteur de ses soins seront interrogées. Nous tenterons d'évaluer l'intérêt et les limites des notions de « capacité » et « d'accompagnement partagé ». Comment infléchir nos pratiques, nos habitudes d'accompagnants, pour accueillir besoins et projets personnalisés dans le projet partagé par l'équipe ? Quelles initiatives pour faire émerger des partenariats de proximité ? Quels outils communs utiliser à partir des ressources existantes ?

Nos missions et nos métiers ne cessent d'évoluer au rythme des progrès des connaissances et des évolutions des représentations sociétales. Les équipes d'aujourd'hui rassemblent des savoir-faire et des savoir-être multiples. Cette situation peut permettre à chaque professionnel de devenir plus autonome et plus responsable. Mais elle risque aussi de créer des oppositions entre des points de vue aussi légitimes les uns que les autres.

Comment relever ce défi de la coordination ? Comment organiser la coopération des professionnels au

sein d'une même équipe, entre des équipes différentes, entre équipes et familles, entourage... ? Comment mettre en œuvre plusieurs compétences autour de la personne, et les mobiliser au bon endroit, au bon moment, dans de bonnes conditions, de façon durable et reproductible ?

La fondation John BOST vous invite à venir explorer ce champ des possibles. Nous nous attacherons à partager nos expériences et nos réflexions pour ouvrir à de nouvelles pratiques au plus près des besoins et des intérêts de chacun. ■

Le comité éthique et scientifique de la fondation John BOST.

Cet article, publié le 3 février 2020 par fondation John BOST, est extrait du site www.johnbost.org

Localisation du colloque :

Campus Atlantica
24, avenue Virecourt
33370 Artigues-près-Bordeaux
Tél. : 05 56 77 33 33
www.campus-atlantica.fr

LA FONDATION EN QUELQUES CHIFFRES

- > **4 régions d'implantation :**
Nouvelle Aquitaine, Île-de-France, Normandie et Occitanie.
- > **34 établissements** ou services
sanitaires et médico-sociaux.
- > **Plus de 1600 personnes**
accompagnées et soignées.
- > **Plus de 2 000 professionnels.**
- > **600 apprenants** chaque
année au Ce.F : un centre de
formation au travail sanitaire
et social situé à Bergerac.

Impliquer la société

une justice inclusive

Le programme Devenirs des foyers Matter à Lyon est né il y a quelques années afin d'accompagner les personnes sortant de prison. En décembre, avec la plateforme de financement participatif Les Petites Pierres, les foyers Matter ont reçu plus de 10 000 €. Une façon de récolter des fonds, tout en sensibilisant la société sur ces questions.

Une des missions des foyers Matter, association reconnue d'utilité publique, est d'accompagner des personnes placées sous main de justice vers une vie autonome et citoyenne, par une réconciliation avec soi et la société.

Aujourd'hui, l'association s'occupe de vingt personnes qui terminent leur peine à l'extérieur de la prison, avec l'autorisation de l'administration pénitentiaire, ce qui leur épargne ainsi une sortie sèche. « Ces personnes peinent à se retrouver à l'extérieur, explique Marc Renart, président des foyers Matter qui a lancé le programme Devenirs. Nous leur fournissons un logement et on leur apprend notamment, pour certains, à l'entretenir. Quand on n'a jamais eu un chez-soi, c'est compliqué. »

Le logement, facteur clé de l'insertion

Le projet de financement participatif, terminé en décembre, a été réalisé sur Les Petites Pierres, la plateforme dédiée à l'habitat des fondations Somfy et Schneider Electric. Le fonds de dotation Qualitel, spécialisé également dans la qualité du logement, a aussi contribué au financement de 12 mois de loyers pour deux appartements, permettant d'accueillir quatre compagnons.

« Se réinsérer dans la société passe d'abord par avoir son propre logement, estime Marc Renart. Cela évite bien souvent la récidive et participe à trouver son autonomie et sa place dans la



société. » Le président souligne aussi le fait que les équipes des foyers Matter ont le souci de loger les compagnons dans des quartiers les moins clivés possibles, dans des appartements en bon état et meublés de façon décente.

Une fois que les personnes ont terminé leur peine, les subventions allouées par l'administration pénitentiaire s'arrêtent. Mais les foyers Matter continuent l'accompagnement, jusqu'à ce que les personnes, et l'association, estiment qu'elles sont autonomes.

Au-delà du logement, le programme Devenirs intervient sur d'autres sujets : l'accès au droit, la santé, l'estime et la confiance personnelle, la socialisation et la mobilisation citoyenne, l'accès au sport, à la culture, au numérique, la formation et l'emploi.

Un modèle économique à inventer

Cet accompagnement est soutenu par le programme Le Logement d'abord de l'eurométropole de Lyon et par la fondation Abbé-Pierre. Il est également rendu possible grâce à la relation privilégiée avec Habitat et humanisme. Cependant, les foyers Matter doivent trouver d'autres sources de financements. « Nous avons un modèle

économique à inventer », juge Marc Renart. L'accompagnement mené par les foyers Matter coûte en réalité bien plus cher que les fonds dévolus par l'administration pénitentiaire. « Une personne coûte 70 € par jour alors que l'administration nous donne 35 € par jour. Mais en prison, la personne coûte entre 130 et 150 € par jour. » Marc Renart aimerait que le placement extérieur, rendu possible par la loi, soit davantage utilisé par l'administration pénitentiaire. « Mais il ne l'est pas, par peur. On préfère isoler les gens. Pourtant, on compte 60 % de récidive parmi les personnes sortant de prison alors qu'avec un accompagnement, on fait tomber le taux de récidive de 30 %. Il

faut que ça bouge. Mais ce n'est pas en pleurant devant l'administration pour qu'elle nous donne plus que ça bougera. C'est si elle voit que c'est bénéfique, que les choses changeront. »

Pour trouver d'autres ressources, le président envisage des pistes à explorer : outre le financement participatif,

qui permet de faire de la sensibilisation, les chantiers d'insertion comme chez Emmaüs, l'élargissement de l'implication des bénévoles et la sollicitation du monde économique, qui « n'a pas vocation uniquement à faire des bénéfices records. Il existe beaucoup de gens que ces causes-là rebutent. Mais la société doit s'impliquer complètement pour favoriser le retour, dans une vie ordinaire, d'une personne partie en vrilte à un moment donné », estime Marc Renart. ■

Fabienne Delaunoy,
journaliste

actualités des adhérents

Visa-AD promeut

l'engagement des jeunes depuis soixante ans



Fin 2019, Visa-AD (Volontariat international au service des autres – Année diaconale) fêtait ses soixante ans. En 1959, l'association strasbourgeoise était alors une pionnière dans le volontariat des jeunes auprès des œuvres diaconales.

Cette année-là, le pasteur Théo Pfrimmer, nommé dans le nord de l'Alsace à la société évangélique de mission intérieure, créait, avec quelques amis, un mouvement appelé Année diaconale, aujourd'hui baptisé Visa-AD. C'est donc bien avant la loi de 2010 sur le service civique qu'est née l'idée d'envoyer des jeunes en mission d'aide.

Pour fêter ses soixante ans, l'association accueillait, en décembre dernier, la rencontre annuelle des partenaires du réseau Edyn (réseau international des Années diaconales). Des représentants d'une quinzaine de pays se sont retrouvés pendant une semaine au Centre européen de la Jeunesse, au cœur du quartier européen de Strasbourg, pour échanger des pratiques, renforcer des partenariats et élargir les possibilités de missions.

Pour clore cette rencontre, Visa-AD a organisé un colloque intitulé « Le volontariat, un parcours d'engagement pour les jeunes en Europe » avec près de dix intervenants : sociologue, représentants de l'agence du service civique, du corps européen de solidarité, de la Commission européenne et anciens volontaires. « Le but de cette journée était de mettre à l'honneur l'engagement des jeunes et de promouvoir cet engagement », explique Samuel Gerber, secrétaire général de Visa-AD.

400 volontaires dans une trentaine de pays

Aujourd'hui, l'association accueille et envoie plus de 400 volontaires de 18 à 25 ans dans une trentaine de pays et entretient un réseau de structures d'accueil, grâce à une douzaine de salariés. « Depuis sa création, Visa-AD a considérablement élargi ses offres et les possibilités de s'engager », poursuit Samuel Gerber.

Trois programmes sont proposés actuellement par la structure : le service civique, le corps européen

de solidarité et l'IFJD (*Internationaler Jugendfreiwilligendienst*, le service civil allemand).

« Le service civique s'est beaucoup développé grâce à une démocratisation du programme et un changement culturel. Aujourd'hui, 100 000 jeunes par an font une mission d'intérêt public », souligne le secrétaire général. C'est cette formule qui séduit le plus, parmi les offres de Visa-AD, les jeunes effectuant leur mission en France. Les départs à l'international, avec le programme du corps européen de solidarité, sont plus anecdotiques. À l'échelle de la France, 33 000 jeunes sont partis depuis 2017.

« Nous continuons d'accroître les possibilités à l'international, explique Samuel Gerber. Nous avons développé une vingtaine de nouveaux projets au Royaume-Uni. Partir à l'étranger, c'est pouvoir confronter son regard et ses habitudes à une autre culture. » Enfin, l'IFJD permet à de jeunes Allemands de réaliser leur mission en France. « Les étrangers qui viennent en France permettent aussi aux œuvres diaconales de croiser les regards. »

Dans tous les cas, Samuel Gerber vante les mérites du volontariat : « Il permet de développer le sens de l'engagement des jeunes pour des œuvres diaconales, de se découvrir, de développer leurs compétences et d'affiner leur orientation professionnelle. » ■

Fabienne Delaunoy,
journaliste

Contact :

Visa-AD, 25, boulevard du Président-Wilson, 67000 Strasbourg.

Tél. : 03 88 35 46 76

Mail : info@visa-ad.org

www.visa-ad.org



PLUS DE POISSON

ni de viande

le lundi !

C'est l'appel lancé par Lundi Vert qui incite à réduire la consommation de chair animale et à la remplacer au moins une fois par semaine par un autre aliment équivalent.

Il y a plus d'un an, l'appel de Lundi Vert était lancé par le psychologue Laurent Bègue et l'économiste Nicolas Treich. Le premier est professeur de psychologie sociale à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble et il dirige la Maison des Sciences de l'Homme-Alpes du CNRS. Le second est directeur de recherche à l'INRA. Tous deux ont publié une tribune dans *Le Monde* daté du 7 janvier 2019, signée à l'époque par 500 personnalités, artistes, sportifs, acteurs de la vie publique, intellectuels et scientifiques, que l'on peut retrouver sur le site Internet de Lundi Vert (www.lundi-vert.fr).

Sensibiliser et étudier

À travers ce manifeste, les auteurs souhaitent sensibiliser la population aux enjeux climatiques, sanitaires et éthiques de la consommation de chair animale, pour participer à la réduction de ses effets néfastes. Se fondant sur les études scientifiques

reconnues, les auteurs du manifeste expliquent ainsi, qu'en matière environnementale, « l'élevage représente une cause principale de déforestation et de perte de biodiversité. De plus, il contribue, selon les Nations unies, à 14,5 % des émissions totales des gaz à effet de serre. »

Quant à la santé, les deux scientifiques ont souligné que « manger moins de viande contribuerait à atténuer le risque de maladies cardiovasculaires, de diabète et d'obésité ». Enfin, ils mettent en avant le bien-être animal : « L'image commerciale d'animaux heureux en élevage (bio ou non) est presque toujours fausse. »

Ces analyses n'ont pas manqué de faire des remous, notamment auprès des professionnels de l'élevage et de l'alimentaire. Ces derniers dénoncent une méconnaissance des réalités et la participation à la diffusion d'une fausse image. « Notre appel est loin de celui du véganisme total », rétorque Nicolas Treich.

Des habitudes bien ancrées

Le Lundi Vert existait déjà dans une quarantaine de pays avant le nôtre. Le mouvement français s'inscrit dans le sillage du mouvement mondial lancé en 2003 par l'École de santé publique de l'université Johns-Hopkins de Baltimore. La France serait-elle à la traîne sur cette question de surconsommation animale ? « *Nous avons des habitudes alimentaires bien ancrées et inscrites dans notre patrimoine et notre culture* », répond Nicolas Treich.

Un des objectifs de Lundi vert est d'inciter des volontaires à entrer dans cette démarche et à se faire connaître. Dès les premières semaines du lancement, 25 000 personnes s'étaient inscrites sur le site Internet pour participer et également contribuer à la recherche scientifique. Aujourd'hui, les données récoltées alimentent des études sur les effets de ce choix, sur les comportements alimentaires et leurs évolutions, et permettent d'élaborer un profil socioculturel. « *Le profil dominant serait une femme éduquée, jeune, urbaine, d'une catégorie professionnelle élevée et ouverte à l'expérience* », explique Nicolas Treich. Et d'après une enquête menée en décembre de l'année dernière, 89 % des personnes interrogées (sur 11 000 participants) ont répondu qu'elles souhaitaient continuer cette démarche.

Mais, pour ses initiateurs, Lundi Vert doit aller bien au-delà et participer à un changement global. « *Nous avons lancé cet appel, à charge maintenant à la société de s'en emparer et de continuer les efforts* », conclut l'économiste.

Ainsi, en octobre dernier, près de 800 restaurants universitaires du Crous se sont engagés à revoir leur menu. Une nouvelle sensibilisation devrait aussi voir le jour en mai prochain, à travers une large campagne d'affichage. Mais, afin de mener à bien ce projet, Lundi Vert lance un appel aux dons pour récolter les 18 500 euros nécessaires. ■

Fabienne Delaunoy,
journaliste

Contact :
lundi-vert@msh-alpes.fr



La diversité est une richesse à partager

Parce que nous sommes convaincus que le multiculturalisme est source de richesse, et que, de la rencontre entre des individus d'horizons différents, émergent les plus belles initiatives, nos actions sont fondées sur les échanges entre des personnes d'ici et d'ailleurs.

L'association Jamira, d'un mot arabe qui signifie « tous ensemble », est née à Bordeaux en juillet 2018. Elle est fondée sur la volonté de créer des interactions entre ceux qui se croisent tous les jours, sans jamais se rencontrer. Elle favorise le vivre-ensemble entre les personnes en situation d'exil et la population locale, avec la culture comme langage commun.

La France fait face à une hausse des demandes d'asile, qui place à nouveau les débats sur l'immigration au cœur de notre société. Les clivages dans l'opinion publique révèlent de nombreuses perceptions erronées des populations réfugiées : méconnaissance du statut, du parcours, de l'histoire et des problématiques ; peur de l'inconnu ; construction de stéréotypes négatifs ; discriminations et, *in fine*, racisme. En outre, de nombreux citoyens estiment que les immigrés doivent faire l'effort de s'intégrer, en oubliant que

cela suppose que la société d'accueil soit ouverte à cette inclusion. Parallèlement, les exilés sont souvent isolés, et face à de nombreuses difficultés : la barrière de la langue, la lourdeur des démarches administratives, les différences culturelles et socioprofessionnelles.

Jamira, via son projet Musiciens en exil, crée des opportunités par la musique pour déconstruire et dépasser les préjugés. De nombreux artistes ont trouvé refuge à Bordeaux. Originaires d'Afghanistan, d'Iran, de Syrie, de Géorgie ou encore d'Albanie, ils ont apporté leurs instruments, leurs compétences et leur répertoire. Malgré leur

situation les autorisant à travailler, il leur est difficile d'être musiciens en France. Artur, Arben, Ebrahim, Bayan, et tant d'autres, sont compositeurs, producteurs, chefs d'orchestre, chefs de chœur, chanteurs, pianistes,

violoncellistes... Tous ont une connaissance approfondie de la musique traditionnelle de leur pays, qu'ils souhaitent partager et transmettre. N'arrivant ni à exercer leur métier de musicien ni à enseigner, ils sont contraints de mettre de côté leur vie professionnelle pour subvenir à leurs besoins. Jamira met à leur disposition les ressources afin qu'ils puissent mener à bien leurs projets artistiques et pratiquer leur profession dans de meilleures conditions.

En 2019, Jamira a suivi une dizaine de musiciens, sur le plan individuel et collectif. Deux groupes sont nés de ces rencontres : le Meso Ensemble et AWAZ. Ensemble, ils ont réalisé une vingtaine de représentations dans des lieux emblématiques de Bordeaux, réunissant plus de 1 800 spectateurs. Ils ont aussi enregistré une maquette au Rocher de Palmer, partenaire historique du projet, et entrepris sept actions de médiation auprès de 275 personnes.

En 2020, Jamira souhaite développer cette médiation culturelle. Menée en partenariat avec des structures locales, elle veut sensibiliser la population aux problématiques des migrations, favoriser l'insertion socioprofessionnelle des musiciens, contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel des artistes en exil, mais également créer du lien social entre les populations.

Pour suivre les actus de l'association, vous pouvez vous inscrire sur la newsletter, ou bien consulter le site internet www.jamira.fr ■

Stella Peschel,
coordinatrice de projets et trésorière

“
« Tout ce qu'on fait,
c'est un message de
paix, un message
de paix avec de la
musique. »

Aras Agir,
musicien kurde syrien

”



STREET CHARITY,

un collectif qui place l'humain au cœur de ses préoccupations

Street Charity est un collectif qui vient en aide, dans la rue, aux personnes en grande précarité, grâce à ses maraudes.

L'histoire de Street Charity commence en juin 2016, lorsque j'ai proposé à mes amis d'effectuer une distribution alimentaire dans les rues parisiennes. Très rapidement, nous nous sommes organisés afin d'acheter des denrées pour pouvoir réaliser des repas complets, distribués aux personnes sans-abri.

Quelques jours plus tard, une première maraude a été réalisée dans un camp de personnes migrantes, à proximité de la porte de la Chapelle, où ont été distribués 60 sandwiches, accompagnés d'eau, jus de fruits, gâteaux et dattes.

Touchés et émus par la situation des personnes rencontrées, nous avons pris la décision de continuer les distributions chaque week-end dans la ville de Paris. Un appel à bénévoles a donc été lancé sur nos réseaux sociaux respectifs. Très rapidement, Street Charity est passé de sept à une vingtaine de bénévoles qui souhaitent participer à ces moments de partage et d'entraide. De nom-

breuses actions ont été mises en place et cela nous a permis d'effectuer des maraudes tous les week-ends.

En février 2017, durant un mois, une grande collecte de vêtements a été organisée à travers toute l'Île-de-France. Pulls, bonnets, manteaux, gants, écharpes, plaids... ont été récoltés. C'est avec l'aide de 25 bénévoles que plus de 100 kg de vêtements, une centaine de sandwiches et boissons ont été distribués dans le périmètre des quartiers Stalingrad, Jaurès et gare de l'Est.

Jusqu'à la fin de l'année 2019, notre collectif menait ses actions dans l'ombre grâce aux dons de ses bénévoles présents sur leur profil personnel des réseaux sociaux.

Puis, un jour, je suis tombée sur un article parlant de la précarité menstruelle dans la rue. Il était écrit que les femmes sans-abri avaient recours à des systèmes D, comme des mouchoirs ou des journaux, pour se protéger lors de leurs règles.

J'ai tellement été attristée que j'ai décidé, avec mon conjoint, Matthieu L., d'officialiser le collectif en créant le profil de Street Charity sur les réseaux sociaux. Cela nous a rendus beaucoup plus visibles et nous avons pu ouvrir une cagnotte en ligne afin que tout le monde puisse participer.

Cette décision a porté ses fruits, car nous avons collecté et acheté des produits tels que des serviettes hygiéniques, gel douche, dentifrice, brosses à dents, shampooing, et même des couches pour les bébés.

Lorsque j'étais enfant, plusieurs associations comme le Secours populaire ou les Restos du cœur nous ont aidés, ma mère et moi, et c'est tout naturellement que j'aide à mon tour. On aimerait faire participer à certaines actions des enfants et des adolescents afin de les sensibiliser aux différentes causes existantes et – qui sait ? – leur donner envie d'avoir leur propre collectif ou association. Il est important pour nous de créer du contact, de nouer des liens et de discuter avec les personnes rencontrées, car n'importe quel individu mérite d'être écouté et surtout de se sentir exister.

Nous souhaitons par la suite effectuer des visites dans les hôpitaux, auprès des personnes malades, et dans les Ehpad, auprès des personnes âgées.

Street Charity, c'est avant tout un collectif qui vient en aide à toutes ces personnes isolées et oubliées.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez nous contacter à cette adresse :

streetcharity.paris@gmail.com ■

Laïna Brahimi-Wilmsen,
présidente de l'association Street Charity



Graine de sel

La législation anti-pauvreté dans la Bible

La pauvreté entraîne toutes sortes de dépouillements et de souffrances. La Bible la présente comme dangereuse pour la nation entière, elle ne devrait pas être. Jamais, dans la Bible, on ne trouve trace d'une appréciation ascétique de la pauvreté tant la destinée des pauvres paraissait triste et douloureuse.

L'épopée biblique nous dit que le peuple d'Israël est au départ un peuple de nomades. À l'âge nomade ou semi-nomade, les distinctions sociales étaient à peine sensibles, tous les membres du clan étaient unis dans les liens d'une solidarité très étroite qui les mettait quasiment sur un pied d'égalité et ne permettait pas au riche de se désintéresser du pauvre.

La prospérité de l'individu dépendait directement de celle du groupe. Les choses commencent à changer quand Israël se sédentarise. Le rôle de la propriété personnelle devint prépondérant, tant du point de vue moral et social que du point de vue économique, tout en développant le sens de l'individualité.

“

Le rôle de la propriété personnelle devint prépondérant, tant du point de vue moral et social que du point de vue économique, tout en développant le sens de l'individualité.

”

Un des témoins de cette période de sédentarisation est le prophète Amos. Il prophétise en Israël au VIII^e siècle av. J.-C. et dénonce l'abandon par Israël de son système égalitaire. Les paysans, pour payer leurs dettes, doivent se défaire de leur patrimoine et, parfois, ils sont tellement acculés qu'ils sont obligés de se vendre comme esclaves. Cette pratique est vigoureusement dénoncée par Amos, en cette période de prospérité économique : *« Parce qu'ils ont vendu le juste pour de l'argent, le pauvre pour une paire de sandales ; ils harcèlent jusqu'à la poussière de la terre qui est sur la tête des petites gens, ils font dévier le chemin des pauvres¹. »*

¹ Amos 1, 6-7.

La loi biblique essaie de pallier ces inégalités qui croissent au sein du peuple. Deux livres bibliques établissent une législation révolutionnaire en la matière : celui du Deutéronome et celui de l'Exode. Le Deutéronome proclame : *« Il ne devrait pas y avoir de pauvre chez toi, car le Seigneur te bénira dans le pays que le Seigneur, ton Dieu, te donne². »* Ce plan anti-pauvreté repose sur un principe simple : la remise des dettes. Il interdit de prendre en gage la meule, car ce serait prendre la vie elle-même en gage³. On donnera des provisions à l'esclave en le renvoyant après six ans de servitude⁴ et, tous les trois ans, chaque propriétaire doit lever la dîme de ses produits en faveur des pauvres⁵. Cette législation s'appuie sur une représentation d'un Dieu qui se montre fraternel vis-à-vis d'Israël. La remise des dettes devient réponse à l'action même de Dieu, qui bénit et pourvoit pour tous les Israélites. Il prête à tous et remet à tous, il les place dans une situation d'équité. En posant cette exigence de la remise de la dette, la loi deutéronomique fait du pauvre un citoyen à part entière et lui accorde une place nouvelle dans la société. Le livre du Deutéronome invente un langage de la solidarité qui engage le corps, la main, le cœur. L'absence de solidarité c'est *« le cœur endurci et la main fermée »*. La solidarité conditionnera la générosité de Dieu sur le pays. Comme le dit David Noquet : *« Le Deutéronome fait passer d'une éthique du soutien nourricier à une éthique de la reconnaissance et de la fraternité⁶. »*

La législation biblique veut enrayer à tout prix la spirale de la paupérisation qui entraîne le pauvre à ne plus être humain. La pauvreté ne fait nullement partie de l'ordre divin du monde, elle n'est pas un moyen d'atteindre un état spirituel meilleur. C'est un problème qu'il faut essayer de résoudre. Sans convoquer les armées célestes, les prophètes attribuent la pauvreté au manque de solidarité entre les divers membres du peuple, au silence de la conscience et au mépris de la volonté de Dieu. ■

Brice Deymié,
aumônier national des prisons,
Fédération protestante de France

² Deutéronome 15, 4.

³ Deutéronome 24, 6.

⁴ Deutéronome 15, 12.

⁵ Deutéronome 14, 28-29 ; 26, 12.

⁶ Arnaud Berthoud, Benoît Lengaigne, Patrick Mardellat, *Figures et éternité de la pauvreté*, Paris, Septentrion, 2009, p. 156.

Dossier

Nos financements : le nerf de la guerre ou le muscle de la paix ?

Les acteurs de la vie associative, constatant la diminution des financements publics, se sont résolument tournés vers les financeurs privés. Mais ces derniers voient les avantages fiscaux liés aux dons diminuer. Dans nos domaines, les besoins augmentent fortement. Alors osons communiquer sur nos actions et chercher de nouveaux financements !

Pourquoi s'interroger sur nos modes de financement ?

L'évolution des financements de la vie associative

Le budget des associations (tous secteurs confondus)

En 2017, le budget des associations s'élève à 113,2 milliards d'euros, en augmentation de 1,6 % en moyenne par an depuis 2011.

Les financements privés sont en forte croissance (+ 10,9 milliards d'euros) dans les budgets associatifs. En 2017, ils en représentent 56 %, alors que cette part n'était que de 49 % en 2005. Sur les 63 milliards d'euros, les origines sont les suivantes :

- **La participation des usagers et les cotisations** représentent 57,8 milliards et sont en forte augmentation (+ 9,4 milliards) ;
- **Les dons des particuliers**¹ sont à 2,5 milliards, avec un montant moyen de 472 €, ou 4,5 milliards si on ajoute les dons des non-assujettis à l'impôt, les dons de la main à la main, les dons par SMS, les dons par arrondis... ;
- **Le mécénat** – ou dons des entreprises – s'élève à 1,7 milliard d'euros, dont 56 % par de grandes entreprises, et il est en forte augmentation ;
- **Legs, donations et assurances vie** sont estimés à 1 milliard par la Fondation de France.

¹ Information du site de France Générosités, syndicat professionnel des organismes faisant appel à la générosité.

Les financements publics ont, eux, décliné. À cette diminution et à celle des contrats aidés constatée en 2017 (soit 1,4 milliard d'euros de manque²), s'est ajoutée la suppression de la réserve parlementaire.

Quant aux financements privés, s'ils ont augmenté jusqu'en 2017, ils se sont trouvés réduits à partir de 2018 en raison du remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (5,3 milliards) par l'impôt sur la fortune immobilière (1 milliard). Ce changement a amené en 2018 une chute de 58 % des ressources des fondations, qui financent les actions des associations. L'année 2020

² Estimation de Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif.

sera, elle, marquée par la refonte du mécénat imposée dans la loi de finances : les dons supérieurs à 2 millions d'euros ne bénéficieront plus que d'un avantage fiscal à 40 % au lieu de 60 %. Et l'ensemble de ces mesures n'invite pas au développement de la philanthropie que l'on peut tant désirer pour mener à bien nos missions.

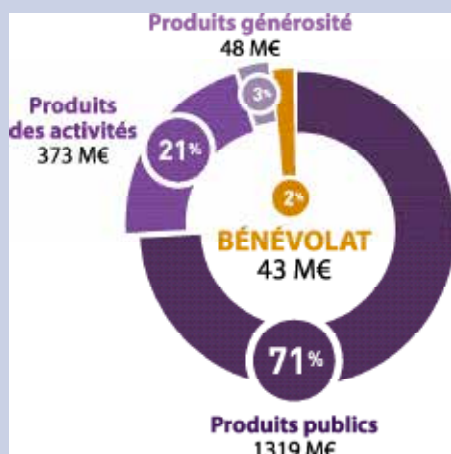
Les associations et le domaine social, médico-social, sanitaire et de défense des droits

On compte 1,5 million d'associations³ dont 26 % relevant de l'action sociale, humanitaire et caritative : hébergement social et médico-social, santé, défense de causes, de droits et d'intérêts. Sur les 159 000 associations, qui représentent près de 1,8 million de salariés, le domaine mentionné regroupe 55 % de l'emploi salarié associatif.

Dans un tel contexte, comment ne pas s'interroger sur l'évolution des financements de la Fédération de l'Entraide Protestante, et de ses membres ? Quelles sont leurs ressources financières et de bénévolat ?

Les membres de la FEP : leurs ressources financières et de bénévolat

Les ressources évaluées pour 2018 se répartissent de la façon suivante :



Le total des charges des adhérents de la FEP est évalué à 1,783 milliard d'euros. Sur les trois cent soixante organisations

³ Étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) qui porte le service statistique ministériel chargé de la jeunesse, de la vie associative et du sport.

membres de la FEP, trente-trois ont plus de 100 salariés. Pour trente et une d'entre elles (représentant 83 % de l'effectif salarié), l'information provient des rapports financiers collectés. Les produits et les charges des organismes qui ont moins de 100 salariés ont été estimés en utilisant une hypothèse fondée sur l'observation, à savoir 50 000 € de produits et de charges par salarié.

Dans la mesure où le bénévolat est un élément fort de la vie associative, il est important de considérer la ressource humaine qu'il représente. Il a été valorisé à une moyenne de 7 heures par semaine, sur 36 semaines annuelles avec le taux horaire du SMIC chargé (15 €). Au nombre total de bénévoles des associations membres de la FEP, enregistré dans la base de données FEP, soit 10 093, ont été ajoutées 1 390 personnes, effectif estimé pour les autres organismes. Le temps donné par tous les bénévoles a ainsi été évalué à 43 000 €. La faiblesse des ressources de générosité financière (3 %) et de don de temps (2 %) limite la liberté d'action et la capacité d'innovation des acteurs.

Quels besoins de financement ?

Tous les acteurs d'actions sanitaires, médico-sociales et sociales jouent un rôle complémentaire à celui de l'État. Pour les associations avec de forts financements publics et/ou prestations, le besoin est de pouvoir garantir le projet associatif face à la tendance lourde de restriction budgétaire.

Pour les associations intervenant dans des champs non financés par les fonds publics et nécessitant un investissement initial et/ou un engagement financier récurrent, la structuration d'un financement sur fonds privés est nécessaire. Pour les associations de type entraide et celles de petite taille (qui mobilisent des bénévoles et pas ou peu de salariés), elles ont besoin d'un soutien par la Fédération, par exemple pour monter un projet, faciliter l'animation des activités, partager les bonnes pratiques : méthode, conseil juridique, communication, recherche de fonds...

Tous les acteurs constatent que les populations accueillies ont des besoins accrus. Des formes nouvelles de pauvreté se font jour, les travailleurs

sociaux s'inquiètent de la montée de la précarité des personnes qu'ils sont chargés d'accueillir et d'accompagner. Le constat est le même dans les structures médico-sociales ou de handicap, et les établissements sanitaires s'inquiètent devant les besoins des patients auxquels ils ne pourraient plus faire face. Les nouveaux besoins des personnes accompagnées par nos associations font également naître des projets d'innovation sociale qu'il faut financer.

Convient-il de développer les ressources financières ? Le bénévolat ?

Face à ces besoins de développement, comment réagir ? Doit-on alors solliciter de nouvelles générosités ? Doit-on laisser l'État se désengager de ses responsabilités sur les financements publics ? Sur la fiscalité des financements privés ?

La réalité économique des acteurs au service de leurs missions montre que leur engagement est présent et se renouvelle sans cesse. Alors mettons en œuvre nos forces pour solliciter encore plus de générosité. Dans ce monde de communication, mettons en valeur l'action associative conduite pour faire face à toutes les détresses et les souffrances. Osons communiquer largement et publiquement sur les besoins de financement et de bénévolat. Osons dire les actions qui sont menées et celles qui nécessitent de l'être, et comment elles méritent d'être financées.

Le conseil d'administration de la FEP, conscient de la situation et des besoins des membres, travaille à une politique de développement des ressources financières et de bénévolat, et à une stratégie pour la mettre en œuvre au service de ses membres. Elle sera proposée à tous avant la fin du premier semestre 2020.

Osons communiquer sur toutes nos actions et demander des financements pour les mettre en œuvre toujours plus et mieux ! ■

Hélène Beck,
présidente de l'Entraide Bois-Colombes,
Trésorière adjointe de la FEP

Le financement participatif au service du financement de nos associations

Le financement des associations est aujourd'hui en profonde mutation : le cadre fiscal, les motivations des donateurs et les outils technologiques doivent amener les associations à faire évoluer leurs collectes, notamment en développant les collectes sur projet, plus adaptées aux tendances actuelles de la générosité.

Chaque association doit pouvoir disposer d'un minimum de ressources pour faire vivre son projet. Ses ressources sont humaines, matérielles, et donc financières. Dans le cadre d'une baisse de subventions et d'une plus grande sollicitation de chacun, il importe d'adapter son organisation pour diversifier sa collecte de fonds.

Collecter des fonds sur un projet précis et identifiable.

L'une des tendances du moment est le financement participatif sur projet. Kesako ? Il s'agit de faire appel à la générosité de chacun pour venir financer non pas l'association dans son ensemble mais un projet précis, comme la rénovation de la salle d'accueil de l'entraide pour un montant de 10 000 euros. Cette campagne devra se limiter dans le temps pour mobiliser au mieux et le plus efficacement vos donateurs. Il s'agit alors de penser une campagne dans sa globalité et son intensité.

A qui s'adresser ?

Adhérents, participants ou amis, chacun peut être amené à contribuer à ce projet et constituer ainsi le premier cercle des donateurs. Des ambassadeurs qui seront ensuite prescripteurs de la campagne à l'instar d'un bon restaurant où l'adresse circule avant tout par le biais du bouche à oreille.

Ce type de financement peut toucher bien au-delà du cercle habituel



de l'association ou de la paroisse. Il est un projet d'intérêt local fort, un projet qui permet de faire vivre des valeurs de solidarité, de fraternité. Il est un projet rassurant pour le donateur car extrêmement concret.

Diversifier les modes de communication

Une campagne de communication à toujours un coût qu'il faut penser comme un investissement. Un courrier papier au premier

cercle avec une explication du projet, ses enjeux et la nécessité d'engager ses proches, peut permettre de mobiliser ses premiers ambassadeurs. Un courriel pouvant être diffusé largement sera la voile qui propulsera votre projet en lui donnant une plus grande visibilité. Enfin, les modes

plus modernes notamment les SMS, les réseaux sociaux peuvent compléter cette communication, mais ne remplaceront jamais le contact humain.

Comment recevoir des dons ?

Il est important de pouvoir multiplier les possibilités de paiement, que ce soit par chèque, mais aussi par virement et surtout par carte bancaire notamment chez les plus jeunes. Il peut exister plusieurs supports pour recevoir des dons, que ce soit directement sur le compte de l'association, mais aussi sur des sites dédiés à ce type d'intervention à l'instar helloasso.com ou des structures accompagnants vos projets de façon globale comme ulule.com.

La Fondation du Protestantisme au service des institutions protestantes

La Fondation du Protestantisme accompagne des structures dans leurs collectes en leur permettant aussi de bénéficier de certains avantages fiscaux, notamment en matière de déductibilité des dons sur l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) à hauteur de 75 % (66 % dans le cadre de l'impôt sur le revenu). L'expérience de cette Fondation reconnue d'utilité publique peut être une aide aux associations souhaitant structurer leurs actions de collecte. ■

Fondationduprotestantisme.org

Alexis Guerit,
Fondation du Protestantisme

“
La Fondation du Protestantisme vient en accompagnement de plus de 200 institutions protestantes chaque année pour les accompagner notamment dans leurs collectes de fonds.
”

Des financements différents selon le type de structures

Que l'on soit une association gérant des établissements d'accueil et de soins pour personnes âgées ou bien une structure envoyant des jeunes à l'étranger, les ressources peuvent varier. Ce qui ne change pas, c'est l'importance de la gestion, de l'investissement et, souvent, de la stratégie.



temps, et parfois financier, de l'ordre de quelques milliers d'euros, sans garantie de remporter le projet et d'avoir le financement escompté. Ou bien nous ajustons notre activité pour répondre à l'appel à projets, ou bien nous en profitons pour lancer de nouvelles initiatives pour les tester. À chaque fois, il faut calculer si ça vaut le coup. » L'association strasbourgeoise n'a pas de mécènes et les dons de particuliers et de fondations « restent complémentaires, même si c'est important et qu'on en a besoin. Aujourd'hui, on conserve une indépendance financière. », conclut le secrétaire général.

Des subventions publiques pour le diaconat

Autre façon de fonctionner : au diaconat Drôme-Ardèche à Valence, « les financements restent classiques et le budget annuel de 14,3 millions d'euros est bouclé. », explique Marie-Anne Laffond, sa directrice générale. L'État, le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé constituent la majeure partie des ressources. « Notre financement reste stable. Il est en légère hausse pour les structures qui offrent des possibilités d'hébergement comme les Ehpad, car il se fait alors en fonction du nombre de lits, souligne la directrice générale. Nous avons aussi la chance d'avoir des bénévoles très professionnels et très impliqués, comme les médecins et infirmiers qui assurent les permanences santé pour les demandeurs d'asile ou les réfugiés. » Le diaconat reçoit peu de dons et d'offres de mécénat. « On a essayé de lancer le mécénat d'entreprise mais nous n'avons eu pour l'instant des contacts qu'avec deux entrepreneurs. Leurs fonds nous ont permis de financer en partie l'accueil de jour pour les personnes en errance. », conclut Marie-Anne Laffond. ■

“ La gestion des associations est un vrai défi. Elle n'est pas une finalité mais reste le moyen. », affirme Samuel Gerber, secrétaire général de Visa-AD (Volontariat international au service des autres – Année diaconale) à Strasbourg. L'association, qui met en œuvre trois programmes à destination des jeunes : le service civique, le corps européen de solidarité et l'IFJD (*Internationaler Jugendfreiwilligendienst* – le service civil allemand), n'a pas été épargnée par les aléas financiers, comme bon nombre de structures. « Nous avons connu un long processus de redressement des comptes. », témoigne, aujourd'hui serein, Samuel Gerber. Pour le secrétaire général, il est essentiel de se poser la question de l'affectation des ressources avant de chercher des financements. « Il faut savoir ce qui est utile, quelles sont les économies à faire... mais il ne faut pas non plus s'interdire de mener des actions en lien avec le projet. » Le maître-mot, selon le secrétaire général de Visa-AD : la sagesse.

“ « Le maître-mot : la sagesse. »

” d'un million d'euros : les frais d'accompagnement liés à la mise en œuvre des programmes du service civique géré par l'État, et le paiement des services et de l'expertise de Visa-AD par les œuvres qui en bénéficient. L'association s'est en effet positionnée, au fil des années, comme un outil de mutualisation et d'expertise pour les structures accueillant des jeunes, grâce à des outils développés par ses soins. « C'est une démarche gagnant-gagnant. » Dans la même optique, Visa-AD s'est également posé la question, quant à son propre fonctionnement, de la mutualisation et l'externalisation de la tenue des comptes, du ménage de ses locaux, etc. « Nous avons aussi mené des réflexions pour travailler de manière plus efficace, pour optimiser le travail. Par exemple, l'association a investi dans un logiciel permettant l'automatisation des contrats. », explique Samuel Gerber. En parallèle de cette stratégie, Visa-AD cherche en permanence des moyens financiers complémentaires. « Nous sommes dans une logique des gouttes d'eau qui font des rivières, estime son secrétaire général. Nous répondons à des appels à projets des collectivités et des fondations, plutôt que de chercher des subventions de fonctionnement. Cela demande de l'investissement en

Une stratégie de mutualisation

L'association compte sur deux principales ressources pour boucler un budget

Fabienne Delaunoy,
journaliste

Le protestantisme et l'argent

Une des innovations majeures de la Réforme en matière économique est l'affirmation que l'homme peut plaire à Dieu par son travail. Lorsque les Réformateurs affirment que les paysans dans leurs champs rendent autant gloire à Dieu qu'un prêtre dans son église, d'une part, ils n'assujettissent plus l'espace profane à l'espace sacré, et, d'autre part, encourageant les hommes à être des acteurs économiques performants au sein de leur communauté.

En caricaturant à peine, nous pourrions dire qu'au début de la Réforme, l'argent gagné par les fidèles protestants est réinvesti dans d'autres entreprises, alors que l'argent des fidèles catholiques sert la gloire de l'Église, censée produire des œuvres belles et faire oublier la rudesse du monde d'ici-bas.

Dans le monde catholique médiéval, le pauvre est une figure du Christ et c'est par l'aumône, concédée au pauvre, que l'on approche le Christ. Le riche peut alors s'absoudre à bon compte par l'aumône qui lui permet d'approcher une réalité quasi divine. Le pauvre peut se consoler en se disant plus proche de son Seigneur par son dépouillement. L'objectif de l'aumône n'est donc certainement pas de permettre au pauvre de sortir de sa condition, mais de maintenir le *statu quo* social dont on ne verra le dénouement que dans le Royaume de Dieu.

Les Réformateurs vont critiquer à la fois les pauvres et les riches. Les pauvres seront accusés de paresse ou d'oisiveté, et les riches d'entretenir le pauvre dans la dépendance. Les Réformateurs rappellent que l'Évangile exige que chacun puisse construire sa dignité en s'émancipant de la précarité. Le travail est présenté comme le moyen le plus simple de rendre sa dignité au misérable.

Le riche, comme l'État d'ailleurs, ne doit plus faire l'aumône aux pauvres mais leur offrir du travail. La Réforme a une attitude tout à fait pragmatique et

n'hésite pas à remettre en cause le grand tabou médiéval qu'était l'interdiction du prêt à intérêt. Calvin pense que celui-ci peut permettre de développer l'industrie et donc de donner des emplois à ceux qui en sont privés.

Les Réformateurs n'ont pas condamné la possession de biens matériels car ces derniers sont le véhicule et le signe de la grâce générale de Dieu. Ils sont à la fois chargés d'une valeur spirituelle et d'une valeur pédagogique. Par ces richesses, Dieu entend conduire les hommes à lui, comme l'exprime Jean Calvin dans son commentaire sur la Genèse : « [...] *il sera le Dieu des enfants d'Abraham, afin qu'ils ne s'arrêtent point en la terre, mais qu'ils pensent d'être menés plus haut* ». Si Dieu offre les bénédictions de la terre, ce n'est pas pour que le peuple s'arrête à ces signes, mais pour qu'il accède aux réalités spirituelles. Les richesses temporelles sont les signes des richesses à venir et elles doivent donc être entièrement consacrées à Dieu.

Pour les protestants, les richesses n'apparaissent pas d'abord comme un objet de la morale, mais comme un élément de la vie religieuse. L'homme est donc devant un choix crucial : soit il les reconnaît et les reçoit dans la foi comme un don de Dieu, soit il confère à ces richesses une efficacité autonome et en fait des idoles.

Dans le protestantisme, on peut donc très bien être riche, à condition de ne pas l'être pour soi et d'être simplement



le dépositaire de ces biens. En cela, les protestants sont fidèles à l'Évangile où le riche est exposé au danger de penser que sa vie est garantie par ses biens, ce qui l'empêcherait de voir le présent où Dieu vient le rejoindre.

On a longtemps pensé, à la suite de la publication de l'ouvrage de Max Weber¹, que la pensée économique protestante avait favorisé le développement du capitalisme, et sans doute y a-t-il des affinités. Mais n'oublions pas que Max Weber lui-même reconnaissait que la préoccupation des Réformateurs sur la question de l'argent était religieuse et que leur éthique ne se donnait nullement pour but la prospérité matérielle. ■

Brice Deymié,
aumônier national des prisons,
Fédération protestante de France

¹ *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905, « Champs Classiques », Flammarion, Paris, 2017.



Plus besoin de gens que d'argent !

Quel éclairage donner sur le métier de trésorier d'une association cultuelle ? Je n'ai pris mes fonctions qu'en mai dernier, mais voici ce que je retiens de ma courte expérience, ce qui est bien évidemment personnel.

D'abord, on ne naît pas trésorier, on le devient, pour la simple raison qu'un jour on vous appelle à ces fonctions et que vous répondez positivement.

Cela me semble important de le préciser, carce n'est pas forcément un domaine de compétence qui est mis à contribution. Cela répond plutôt à une charge qui est confiée et qui doit être relevée en responsabilité. Certains parlent même d'un ministère. Il ne s'agit donc pas nécessairement de prendre plaisir à remplir cette tâche (ce serait trop facile,

“
« Je sanctifie
cette maison
que tu as bâtie
pour y mettre
à jamais mon
nom, et j'aurai
toujours là mes
yeux et mon
cœur. » (1 Rois 9.3)

”

et donc pas très « protestant », mais plutôt d'un service que l'on accepte de rendre à sa paroisse, à son église, à sa communauté. Comme une charge qu'on accepterait de porter à son tour, alors qu'elle a été portée jusque-là par d'autres, pas d'ailleurs parce qu'on serait volontaire, mais le plus souvent uniquement parce qu'on accepte l'appel du Conseil presbytéral. On peut d'ailleurs ne pas s'en sentir capable pour plein de raisons personnelles (compétences, temps disponible, etc.), mais pourquoi ne pas avoir confiance en soi, alors qu'on a confiance en vous ? L'appétence pour la fonction trouve donc sa source dans la volonté de rendre service, dans l'acceptation d'une charge, en toute humilité, plutôt que dans la réalisation d'une mission maîtrisée. Cela pourrait être l'inverse d'une mission confiée à un prestataire de services professionnel dont on attendrait des résultats, qu'on évaluerait selon des critères quantitatifs et/ou qualitatifs, en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés.

Quels seraient d'ailleurs les objectifs d'un trésorier d'une association cultuelle ? J'ai immédiatement pensé que le mien serait de m'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour servir les projets de notre église. En l'occurrence, je me suis rapidement aperçu que c'était en réalité un peu plus large et compliqué que cela. Les fonctions de trésorier relèvent aussi en partie de la grâce. En effet, le trésorier a pour mission de recevoir les dons. Cela peut être angoissant quand ces dons ne sont pas en ligne avec le budget, mais quoi de plus gratifiant que d'en être le récipiendaire ? Les dons des paroissiens bien sûr, mais pas seulement. Ils peuvent provenir également de personnes qui souhaitent participer financièrement à l'existence de la paroisse, alors même qu'elles l'ont quittée depuis longtemps. Parce que l'argent récolté sert à faire vivre l'église. Pas forcément parce qu'il y a beaucoup d'argent, mais pour deux raisons plus fondamentales : la première, c'est qu'il s'agit d'un don, d'un cadeau, d'un geste généreux qui fait avant tout plaisir à celui ou celle qui donne. Il est donc une émanation d'une forme de grâce. Il doit être reçu par le trésorier en tant que tel car le don apparaît comme un acte de foi. Pas de don, pas de foi, et sans foi pas d'église. La seconde, parce que le don est également la manifestation d'une appartenance à une communauté, un signe de la volonté de chacun et de chacune de participer, un acte positif pour que l'église vive. Sans le don, l'église ne peut pas vivre. Elle en a besoin comme tout un chacun, pour se chauffer, entretenir sa maison (celle du Seigneur), rémunérer ses serviteurs, mais aussi pour servir son œuvre. Sans argent, elle subsisterait au mieux de la dévotion de quelques bénévoles dont l'action ne serait pas soutenue. Elle se tarirait, non par faute de la bonne volonté de ceux qui continueraient de porter

ses valeurs, mais par l'absence de ceux qui, parce qu'ils partagent ces mêmes valeurs, l'alimentent. Pas de don, pas d'église vivante. Là aussi, le don devient un acte de foi : je donne car je crois. Et inversement. C'est un acte porteur d'espérance et de vie. Un acte fort et fondateur.

L'important réside donc davantage dans la multiplication de ces dons, des donateurs, plutôt que dans le montant, davantage dans la médiane que dans la moyenne. Le don chrétien est l'inverse de l'impôt. Il n'importe pas qu'une minorité soutienne la majorité, mais qu'au contraire, la majorité s'approprie le projet commun, que ce dernier soit donc l'œuvre du plus grand nombre. Ce sont les donateurs en eux-mêmes qui constituent avant tout la richesse d'une église, pas le montant de leur don. C'est la taille de l'assiette qui importe, de la base, plus que le taux de cotisation de chacun et de chacune. Comment construire une église sans piliers larges et solides, portée par une multitude de briques qui viennent consolider quelques grosses pierres ? En d'autres termes, cette richesse vient plus de la diversité et de la multiplicité de la communauté que de l'argent récolté en tant que tel. À quoi donc servirait-il de nourrir des projets auxquels les paroissiens n'adhéreraient pas et qui ne seraient du coup que l'apanage de quelques-uns ? J'ai mis un peu de temps à comprendre que, pour un trésorier et pour l'église qu'il sert, il n'y a pas de petits dons. L'important est qu'ils soient à l'image des donateurs : nombreux et généreux. Le rôle du trésorier est donc d'élargir la base, de rappeler que la responsabilité de la vie de la communauté appartient à tous et doit être partagée par tous. ■

Antoine Bouvatier,
trésorier de l'Église protestante unie de
Pentemont, Luxembourg



Questions à Jérôme DELAUNAY Directeur adjoint Armée du salut France

Directeur adjoint en charge des ressources à la fondation de l'Armée du salut France, Jérôme Delaunay s'occupe des legs depuis plus de deux ans, à travers des relations privilégiées avec les testateurs.

Que représentent les legs dans le budget de l'Armée du salut ?

Jérôme Delaunay : Le montant des legs varie d'une année sur l'autre, contrairement à celui d'une collecte de fonds. Par exemple, en 2018, ils se sont élevés à 9 millions d'euros sur un budget de 168 millions d'euros. Avec les dons, ils ont représenté environ 10 % du budget annuel. Les legs sont très variables parce qu'ils dépendent d'une personne qui décède. Les legs reçus en France restent au bénéfice de l'Armée du salut France. Ils sont de toutes sortes : des biens immobiliers, des placements, des assurances vie, des bijoux, des voitures de collection, etc. Tout ce qui peut être transmis. Nous recevons aussi des donations de personnes souhaitant donner un bien de leur vivant. Nous n'orientons pas les testateurs vers des affectations précises de leur legs. Les montants reçus sont versés dans les fonds généraux et utilisés selon les besoins, qui peuvent varier d'une année sur l'autre.

Bien souvent, les personnes nous disent qu'elles nous connaissent et qu'elles ont confiance en nous. Mais, lorsque la personne souhaite faire un legs au bénéfice des enfants, ou des personnes à la rue par exemple, ou bien souhaite plutôt léguer à la fondation [qui gère les établissements sociaux et médico-sociaux. N.D.L.R.] ou à la congrégation [qui porte les valeurs spirituelles et un message d'évangélisation. N.D.L.R.], nous suivons bien sûr sa volonté.

Quel est le profil des testateurs ?

J. D. : Il y a plus de femmes que d'hommes (59 % contre 35 %) et des couples qui viennent nous voir car ils envisagent de faire leur testament en notre faveur. Ils ont souvent une histoire commune avec l'Armée du salut, de près ou de loin. Parfois un de leurs proches a été aidé par l'Armée du salut, notamment pendant la guerre. Ils ont déjà un lien avec nous car ils font, la plupart du temps, partie des donateurs fidèles, présents depuis une ou plusieurs dizaines d'années.

Quelle est votre stratégie à propos des legs ?

J. D. : Le legs a un avantage et un désavantage. Nous pouvons recevoir des sommes importantes, mais l'inconvénient, c'est que nous ne savons pas quand. Cependant, ce n'est pas pour cette raison que nous ne faisons rien pour en recevoir. Depuis 2018, nous avons adopté une stratégie de communication et de prospection envers les donateurs, car près de 80 % des testateurs sont donateurs. En 2018 et 2019, nous avons aussi mené une campagne de communication auprès du grand public avec des insertions dans la presse. Et cet été, un spot radio va être diffusé. Notre mission générale, c'est d'aller à la rencontre des gens parce que nous n'apportons pas juste une aide financière ou à manger, mais un soutien moral, une présence. C'est vrai aussi avec les testateurs potentiels ou avérés. Nous sommes deux, avec Marguerite Errard, à sillonner la France pour aller à leur rencontre, connaître leur histoire, savoir pourquoi ils veulent léguer. Ce sont des personnes parfois seules, et nous sommes leur seul contact. Ils nous considèrent alors un peu comme leurs enfants ou petits-enfants. Chaque personne est importante et elle est au centre de la relation, au-delà du legs et quel que soit son montant. ■

Propos recueillis par Fabienne Delaunoy,
journaliste

Contact :

Jérôme Delaunay.
Ligne directe : 01 43 62 25 85,
portable : 06 22 77 10 43,
e-mail : jdelahunay@armeedusalut.fr.
<https://www.armeedusalut.fr/soutenir/legs-donation>



Questions à

Jean-Pierre DUPRIEU

Président du Comité
de la Charte du Don en Confiance

Qu'est-ce que le Don en Confiance ?

Jean-Pierre Duprieu : Le paramètre essentiel du don est non seulement la cause à laquelle on donne mais surtout la confiance que l'on place dans l'organisation qui collecte au nom de la générosité du public. Mais cette confiance ne se décrète pas. Même si l'accroissement des régulations mises en place par les pouvoirs publics depuis quelques années est là pour rassurer, il revient à chaque acteur dans son domaine d'intervention de donner des gages d'exemplarité en matière de déontologie et de recourir à un fonctionnement le plus transparent possible. Le domaine associatif est évidemment concerné par ce mouvement sociétal vers plus d'éthique, particulièrement les structures faisant un appel public à la générosité. C'est dans cet esprit que le Don en Confiance a été créé, il y a trente ans, par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires, dans le but de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Se fondant sur une charte de déontologie il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité fondé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité, de désintéressement et de respect des donateurs, personnes physiques et morales. Le respect de la charte détermine l'octroi du label « Don en Confiance » aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. Le Don en Confiance rassemble aujourd'hui près de cent associations et fondations labellisées, tous secteurs confondus, représentant 1,6 milliard d'euros issu de fonds privés.

Comment fonctionne le Don en Confiance et quelle est son utilité ?

J.P.D. : Dans un environnement où les associations et fondations sont amenées à faire appel de

manière croissante à des financements privés, nourrir la confiance des mécènes, des donateurs et des testateurs fait partie de la mission du Don en Confiance et revêt toute son utilité. Elle permet d'encourager, à travers les dons, les donations ou les legs, la générosité des particuliers ainsi que des entreprises, et de renforcer les capacités d'action et d'innovation des organisations à but non lucratif par un contrôle rigoureux, global et continu. Il garantit le respect des exigences déontologiques contenues dans la charte : la transparence – dire ce que l'on fait –, le respect des intentions annoncées – faire ce que l'on dit –, la prévention des conflits d'intérêts, la gestion efficace et désintéressée ou encore la maîtrise globale des risques. Il est la sécurité d'un regard extérieur, une identification des points

de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration du fonctionnement interne. Un ou deux contrôleurs sont désignés auprès de chaque organisation labellisée afin de veiller de manière permanente au respect des engagements pris. Une commission indépendante décide de l'octroi, du renouvellement, de la suspension ou du retrait du label en cas de manquement aux engagements ou de refus du contrôle continu. La demande de labellisation est librement consentie.

Qu'apportent le label et la déontologie du Don en Confiance ?

J.P.D. : Pour les associations et les fondations, notre label représente un « plus » qualitatif vis-à-vis du donateur et une aide à la gestion interne de l'organisme collecteur. Au-delà, notre charte de déontologie s'adresse à l'ensemble des organisations faisant un appel public à la générosité. Toutes ne peuvent prétendre au label Don en Confiance, pour différents motifs. La charte n'en constitue pas moins un guide de bonnes pratiques adaptable à chaque situation. Au service de la confiance de tous les donateurs, le Don en Confiance se veut ainsi un moteur de progrès pour tout le secteur associatif. L'actualité nous montre à l'évidence que la générosité est plus qu'une variable économique et sociale, et représente un pan de l'économie de notre pays. Elle nous montre aussi que l'existence d'un tiers de confiance comme notre organisme est indispensable à la promotion du don, à la crédibilité des associations et fondations, et au développement de la générosité de nos concitoyens. ■

Propos recueillis par Hélène Beck,
présidente de l'Entraide Bois-Colombes,
Membre du CA de la FEP



Le Fonds d'intervention annuel vu par le CASP

Le CASP a créé en 2014 un Fonds d'intervention annuel. De quoi s'agit-il ?

La générosité des donateurs se traduit de différentes manières : dons, subventions accordées par des fondations ou des entreprises et revenus issus des donations et legs consentis au CASP. Le Fonds d'intervention annuel (FIA) n'est rien d'autre que le regroupement de ces contributions sous un intitulé unique, affranchi des contraintes de présentation comptable et permettant de disposer d'une vision globale. Il n'inclut pas les dons affectés par les donateurs à un objet défini.

Qu'apporte cette vision globale ?

La possibilité de répartir un montant total clairement identifié, au-delà des seuls dons, de la façon la plus équitable et là où cela est le plus efficace, directement ou indirectement, pour ceux que nous soutenons au quotidien. Son emploi devient aussi plus clair pour tous, bénévoles, salariés et donateurs.

Comment s'effectue la répartition entre les projets FIA ?

Il s'agit avant tout d'améliorer la capacité du CASP à aider tous ceux qu'il accueille et soutient, au-delà de ce qu'autorisent les financements publics, au plus proche du terrain et du quotidien. Tout part donc de l'appréciation par les équipes de salariés et de bénévoles des besoins concrets de leur établissement ou service. Un appel à projet est émis chaque année autour du mois de septembre vers ces équipes. Chacune est incitée à imaginer et décrire avec précision, souvent avec les personnes

accueillies elles-mêmes, la ou les actions qu'elles souhaitent mener l'année suivante, et avec quels objectifs. Un seul but : contribuer à créer ou retisser le lien social.

Un comité d'attribution de financements FIA, créé par le conseil d'administration et composé de deux administrateurs et du directeur général, analyse chacun des projets présentés, décide de ceux qui sont retenus, et en rend compte au conseil d'administration.

Aux équipes ensuite d'agir, avec des moyens clairement identifiés et connus avec certitude dès les premiers jours de l'année !

Et trois exemples

L'équipe qui accompagne les familles accueillies par le CHRS Pouchet connaît bien les difficultés auxquelles se heurte la remise en état d'une garde-robe réduite au strict minimum, comme son adaptation à la taille des enfants qui grandissent. Un financement FIA lui permet d'acquérir en 2016 trois machines à coudre.

L'atelier couture ainsi créé va bien au-delà du simple besoin initial, en permettant à des femmes accueillies qui « savent » de redécouvrir elles-mêmes des savoir-faire oubliés, et de les transmettre à d'autres, tout en passant de la réparation/adaptation à la création. Retisser le lien social suppose peut-être d'abord la reprise de confiance en soi.

Dès l'ouverture en 2014, dans les mêmes locaux, du Centre d'hébergement de stabilisation et de la Maison relais de la rue Baron-Leroy, dans le beau quartier de la cour Saint-Émilien à Paris, les équipes ont clairement identifié le besoin d'actions collec-

tives à destination des résidents, et l'envie manifestée par ces derniers de s'impliquer en y prenant des responsabilités. La mise à disposition par la mairie du XII^e arrondissement d'un lopin de terre en friche fournissait un lieu privilégié, tout en facilitant la difficile intégration de cette structure dans le quartier. L'action financée par le FIA en 2017 a permis de transformer cette parcelle de terrain en un jardin, créé et entretenu par les résidents et des habitants de l'immeuble voisin, et de réaliser une fresque sur le mur mitoyen. Cette terre en friche est ainsi devenue un espace de mobilisation des résidents et d'échanges informels entre les résidents et l'équipe, comme avec les habitants du quartier.

Se libérer, ne serait-ce que deux jours, d'un quotidien parfois pesant, vivre ensemble la découverte de lieux que l'on n'aurait pas imaginé parcourir, constituent aussi des opportunités exceptionnelles pour toutes les équipes du CASP d'enrichir leur accompagnement de celles et ceux qu'ils contribuent au fil du temps à réinsérer dans notre société. Sortir est ici un mot clé.

C'est avec un financement FIA que, parmi d'autres, le CHRS Le Phare, créé en 1998 par l'ARAPEJ, a pu mener à bien en 2018 le projet imaginé par l'un des résidents : une sortie en groupe pour découvrir Saint-Malo. Ce résident a participé avec les équipes à l'organisation du séjour, puis s'est transformé, l'espace de 48 heures, en guide de sa ville de cœur au profit de tous. ■

Jean-Noël Rachet,
trésorier du CASP
j.rachet@asfr.fr



Le financement participatif gadget ou réel intérêt ?

Que représente la part de l'argent récolté pour les associations d'aide à la personne et les ONG ? Quels sont les écueils à éviter ?

La forme actuelle du financement participatif existe depuis les années 2000 et la démocratisation d'Internet. Les premières plateformes françaises sont nées en 2008 et, depuis, le rythme de leur développement est soutenu. Ainsi, Financement participatif France, l'association professionnelle des acteurs du *crowdfunding* en France, qui fédère cent cinquante membres dont soixante-dix plateformes de financement participatif, a enregistré une augmentation de 20 % de fonds collectés en 2018¹.

Le *crowdfunding* (littéralement « financement par la foule ») offre la possibilité aujourd'hui de récolter des petites sommes grâce à de nombreux contributeurs, une alternative au système bancaire traditionnel pour les particuliers, les associations et les entreprises. Mais le principe est loin d'être nouveau. Ce qu'on appelait alors la souscription a ainsi permis, pour prendre un exemple très connu, de financer la statue de la Liberté, à partir de 1875, grâce à la participation de

milliers de contributeurs français et américains. Les ONG, par leur collecte de dons, se fondent sur le même modèle. Mais le développement du financement participatif « trouve son ancrage dans les évolutions profondes de la société, à l'instar de l'économie dite collaborative », selon Financement participatif France. Les particuliers rechercheraient aujourd'hui l'accessibilité, la traçabilité et la transparence. Et pour les porteurs de projet, Internet permet d'atteindre une cible plus grande et d'élargir son cercle. Des plateformes se sont ainsi spécialisées dans les projets associatifs, humanitaires ou d'économie sociale et solidaire, comme HelloAsso, GoFundMe ou Goodeed et, en partie, Leetchi.

Un levier pour le monde économique

Il existe aussi trois types de plateformes participatives de financement : par dons, par prêts et en capital. Dans son dernier rapport annuel², Financement

participatif France fait état d'un baromètre du *crowdfunding* en France. Sur les 402 millions récoltés via le *crowdfunding* en 2018, le don, l'action levier du secteur solidaire, ne représente que 81 millions d'euros en 2018 (en baisse de 2 %), contre 273 millions d'euros pour les prêts (+ 40 %) et 47 millions pour les investissements (- 19 %). Car, présenté d'abord comme une nouvelle forme de solidarité, le financement participatif ne recouvre pas que des aspects philanthropiques. Sur ces 402 millions d'euros collectés, c'est le domaine économique qui se taille la part du lion avec 343 millions, loin devant le secteur culturel (41 millions) et le secteur social, en dernière position (17 millions). Si bien que les canaux traditionnels de financement s'intéressent de près à ces acteurs alternatifs. Ainsi, la plateforme généraliste KissKissBankBank est devenue, en 2017, une filiale de la Banque postale qui a racheté également Hellomerci, spécialisé dans le prêt entre particuliers, et Lendopolis, qui met en relation les entreprises françaises et les particuliers désirant investir dans l'immobilier et l'énergie renouvelable.

Des critiques voient le jour

Même si le secteur social et humanitaire bénéficie de cet outil 2.0, certaines critiques apparaissent au fil des années. Des plateformes proposent de participer à un projet humanitaire, simplement en regardant une publicité ou en s'associant à un moteur de recherche. Le site d'information Slate.fr explique ainsi comment ce mode opératoire permet aux annonceurs de proposer davantage de publicités ciblées et parfois, de récolter les données personnelles³. D'autres acteurs du secteur solidaire dénoncent une vision consumériste de l'aide humanitaire, qui réduit les gens que l'on veut aider à une image caricaturale ou floue, oublie des causes ou bien ramène les enjeux humanitaires à une somme d'actions simples. ■

Fabienne Delaunoy,
journaliste

¹ financeparticipative.org

² financeparticipative.org/barometre-crowdfunding-france-2018

³ www.slate.fr/story/104852/don-gratuit-publicite-humanitaire

Vie de la fédération

Trentième anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits des enfants



Le 20 novembre 2019 a été célébré le trentième anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits des enfants. Cette convention adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale des Nations unies est une étape fondamentale dans l'histoire de l'humanité. La convention a été ratifiée par 193 États (seuls la Somalie et les États-Unis ne l'ont pas fait).

Son origine

C'est un hommage au docteur Janusz Korczak (1878-1942) qui a consacré sa vie à soigner et à aider les orphelins de Varsovie. Lorsqu'au cours de la Deuxième Guerre mondiale, l'armée allemande s'en est prise à ces orphelins, il a choisi de les suivre en mesurant les risques. Il est mort à leurs côtés au camp d'extermination de Treblinka. Son courage et son dévouement ont profondément bouleversé la Pologne. En 1978, Stanislas Ostrowski, le chef de l'État polonais, a convaincu l'ONU de voter une convention internationale pour que les enfants soient protégés et respectés partout dans le monde. Ce qui a donc été fait

onze ans plus tard. Cette convention est un long texte, qui comprend 54 articles définissant les droits des enfants et les obligations des États pour les appliquer.

“

L'enfant est reconnu, universellement, comme un être humain qui doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité.

”

Douze droits fondamentaux sont mis en avant, les droits :

- à l'égalité ;
- à vivre en famille ;
- d'avoir une identité ;
- à la santé ;
- à l'éducation et aux loisirs ;
- pour l'enfant handicapé, à vivre avec les autres ;
- à la protection de la vie privée ;
- à l'expression ;

- à la protection contre les violences ;
- à la protection contre l'exploitation ;
- à une justice adaptée ;
- à la protection en temps de guerre.

La Fédération de l'Entraide Protestante a souhaité, à travers son Cercle Enfance Jeunesse, porter un témoignage fédérateur à l'occasion de cet événement.

Une grande partie des associations, membres de la FEP œuvrant dans le champ de l'enfance, se sont mobilisées à la suite de cet appel, et ont fait preuve d'imagination : compilation de l'expression des enfants dans le livre *J'ai des droits, entends-moi*, à Saint-Malo et à Mulhouse, dans les établissements de l'Armée du salut ; gâteau d'anniversaire au Feihof à Wangen ; panneaux d'exposition sur ce thème dans les établissements de l'association Résonance, et bien d'autres.

Par leur mobilisation, les membres de la FEP ont ainsi contribué à la connaissance de ces droits fondamentaux par les jeunes accompagnés dans nos établissements, jeunes qui sont les citoyens de demain. ■

Guy Zolger,
président de la Commission
Enfance-Jeunesse de la Fédération
de l'Entraide Protestante



Vie

de la fédération



JOURNÉES EUROPÉENNES DE LA FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

SE RASSEMBLER POUR CONSTRUIRE
UNE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE



Des journées (inter)nationales exceptionnelles !

L'année 2020 était celle où devaient se tenir les Journées nationales¹. En 2019, le nouveau CA élu, fortement renouvelé et ayant porté à sa présidence Isabelle Richard, a décidé « d'agrandir le cercle de sa tente » et d'inviter ses partenaires européens à tenir une importante réunion à l'occasion de ces journées.

C'est ainsi qu'ont été programmées et organisées les premières Journées européennes de la FEP, du 22 au 24 avril 2020, en partenariat avec Eurodiaconia.

1 N.B. : Pour rappel, à la suite d'une décision du CA de la FEP, depuis plusieurs années, les Journées nationales de la FEP ont lieu tous les deux ans, et sont clôturées par son assemblée générale annuelle.

L'Europe, un projet commun

Cette organisation, basée à Bruxelles et dont la FEP fait partie, regroupe 45 associations, la plupart étant des têtes de réseau comme la FEP, issues de 32 pays d'Europe.

Lobby influent et actif auprès des institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement), Eurodiaconia porte la parole des associations et fédérations chrétiennes qui, comme la FEP, refusent la fatalité de la misère et de l'exclusion, et développent de très nombreuses actions, chacune avec ses spécificités nationales, mais avec un projet commun : venir en aide à ceux qui souffrent et qui n'ont rien, et dont les perspectives de progrès sont

freinées par des politiques insuffisamment protectrices et peu porteuses d'espoir.

Partager, échanger, confronter

Le thème « La Diaconie, notre force face aux défis d'aujourd'hui » a pour ambition de construire une pensée commune, unie et ambitieuse, pour les temps à venir. Vaste projet, tant les visions des peuples, et donc des différentes diaconies européennes, sont parfois éloignées... Mais cette ambition commune, éclairée par une même foi, pousse les hommes et les organisations à dialoguer. C'est ce projet qui invite les participants à se réunir à Paris.



**32 PAYS
ATTENDUS
À PARIS**

**22-23-24
AVRIL
2020**

> INSCRIVEZ-VOUS !



INSCRIVEZ-VOUS !

Ces journées sont une occasion unique de parler (traduction simultanée), communiquer, découvrir des facettes d'un engagement multiple et riche ! Les programmes vous sont parvenus, vous pouvez les proposer autour de vous.

-  01 48 74 50 11
-  www.fep.asso.fr
-  contact@fep.asso.fr
-  Fédération de l'Entraide Protestante
47, rue de Clichy
75009 Paris

Des temps forts

Les 250 personnes attendues partageront leur temps entre des séances de travail au palais de la Femme (Paris XI^e), et sur le terrain en région parisienne.

Des contributions de fond viendront alimenter la réflexion ; des personnalités comme Valentine Zuber, Christian Galtier, François Clavairolly, apporteront leur pierre à l'édifice. Mais également deux temps sur le terrain éclaireront ce que représente le travail des associations, au plus près des personnes étrangères, en situation de handicap, d'exclusion ou d'isolement...

Cette ouverture des regards est une occasion rare, dans nos univers contraints, pour faire émerger le sens et construire une fraternité.

Nous vous attendons nombreux. ■

Jean Fontanieu,
Secrétaire général de la FEP

UN PROGRAMME DENSE ET AMBITIEUX

Mercredi 22 avril

14 h 00 :

Accueil des participants français (les membres de la FEP).

14 h 30 :

Ateliers consacrés à sept pré-occupations européennes (les budgets, le socle européen des droits sociaux, la pauvreté des enfants, la pénurie des travailleurs sociaux, etc.).

18 h 00 :

Excursions dans le Paris du vivre-ensemble.

Jeudi 23 avril

9 h 30 :

Conférence de Valentine Zuber : « Des convictions qui font bouger le monde ».

11 h 00 :

Cinq ateliers sur les défis majeurs pour la diaconie (justice, vivre-ensemble, environnement, liberté de conscience et transition numérique).

14 h 00 :

Visites de terrain dans les établissements parisiens des membres de la FEP.

19 h 00 :

Soirée festive sur la Seine.

Vendredi 24 avril

9 h 00 :

*Retours des ateliers.
Table ronde avec cinq intervenants français et européens, face aux problématiques d'aujourd'hui.*

12 h 00 :

Conclusion, et départ des membres d'Eurodiaconia.

14 h 30 :

Assemblée générale de la FEP.

17 h 30 :

Fin des Journées européennes.

Vie

de la fédération

L'apprentissage du français : première étape dans le parcours d'intégration des personnes exilées



À propos de l'intégration des personnes étrangères dans la société française, des difficultés récurrentes sont évoquées : accès à l'emploi, scolarisation des enfants, démarches administratives, compréhension de nouveaux codes culturels, etc. Ces barrières, freinant une intégration réussie, ne peuvent être disparaître sans que soit levée la première d'entre elles, la plus importante : l'accès à l'apprentissage de la langue française.

C'est bien l'apprentissage de la langue qui permet aux personnes d'entrer en interaction avec la société. C'est sa maîtrise qui les rend plus autonomes pour leurs démarches administratives et l'accès aux services, qui les met en capacité de faire valoir leurs droits. Il est donc essentiel, pour faciliter l'inclusion harmonieuse des personnes dans

“

Ce projet permettra de dresser les premiers enseignements d'une telle approche et son effet sur l'apprentissage de la langue et l'intégration future des personnes.

”

la société, de simplifier leur accès à des cours de français le plus tôt possible après leur arrivée sur le territoire. En ce qui concerne les personnes en demande d'asile, le dispositif d'apprentissage de la langue française piloté par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) leur accorde l'accès à des cours de français mais uniquement après l'obtention du statut de réfugié. Il s'écoule donc de nombreux mois entre l'arrivée des personnes sur le territoire et le début de l'apprentissage de la langue.

À travers le programme des Couloirs humanitaires et dans le cadre général de l'accueil des demandeurs d'asile en France, la Fédération de l'Entraide Protestante porte un plaidoyer auprès des autorités françaises pour faciliter l'accès aux cours de français pour les demandeurs d'asile. Ce plaidoyer a débouché sur un accord spécifique avec le ministère de l'Intérieur. Grâce à cet accord, les personnes accueillies dans le cadre des Couloirs humanitaires bénéficient de cours dispensés par des organisations spécialisées dans l'apprentissage du français langue étrangère, disséminées sur l'ensemble du territoire. Ce projet permet de dresser les premiers enseignements d'une telle approche et son effet sur l'apprentissage de la langue et l'intégration future des

personnes. La spécificité du projet des Couloirs humanitaires, par lequel les personnes réfugiées au Liban sont accompagnées avant leur départ pour la France, facilite également leur préparation. Ainsi nous avons identifié avec elles le besoin de se familiari-

ser avec la langue française en amont et de lever les premières inquiétudes. La FEP a développé, en partenariat avec une organisation libanaise travaillant déjà sur la scolarisation des enfants réfugiés au Liban, une plateforme numérique d'apprentissage des basiques de la langue française pour un public arabophone syro-libanais. Le contenu accessible en ligne, mais aussi, pour les personnes n'ayant pas accès à internet, via une box qui leur est fournie, propose des vidéos et des modules interactifs. Cette plateforme numérique est complètement ouverte et accessible au plus grand nombre.

Ces deux initiatives pour anticiper l'apprentissage de la langue française sont porteuses d'espoir. Elles doivent s'inscrire dans une prise de conscience plus large, de la société et des autorités françaises, de la nécessité d'accompagner l'intégration des personnes exilées dès le début de leurs parcours, voire en amont lorsque c'est possible. C'est en facilitant l'intégration des personnes et non en dégradant leurs conditions d'accueil que l'on pourra renforcer la cohésion sociale. ■

Guilhem Mante,

*Coordinateur programme
«Accueil de l'Étranger» à la FEP*

Pour aller plus loin :

Plate-forme numérique d'apprentissage du français :

<http://plus.tabshoura.com/login/index.php>

Site internet de notre partenaire Lebanese Alternative Learning (LAL) :

<http://lal.ngo/>

Couloirs humanitaires premier bilan :

<http://www.fep.asso.fr/2019/05/rapport-couloirs-humanitaires-premier-bilan/>

Vie

de la fédération en région

Vie de la fédération | En région

Rhône-Alpes-
Auvergne-Bourgogne



Bon anniversaire !

L'Entraide protestante de Sens a mis ses habits de fête ! Trente années d'existence, de partage, d'amitiés jalonnent notre quotidien.

Tout a commencé un après-midi d'hiver 1989 ; le pasteur a fait part à une paroissienne de son désarroi devant le « spectacle » de gens vivant dans la rue et visiblement démunis. Face à ce constat, plusieurs personnes de l'Église locale se sont mobilisées, ont préparé une soupe chaude... et se sont senties appelées par la suite à créer une association pour donner, par le biais d'un repas chaud, un peu de chaleur à des personnes en précarité. Trente ans après, les repas du vendredi midi de l'entraide – qui sont passés de quinze à quarante personnes – se déroulent toujours dans une ambiance fraternelle et

joyeuse tant pour les accueillis que pour les bénévoles. L'équipe de ces derniers s'est étoffée au fil des années avec le même esprit d'accueil, d'écoute pour que, malgré les difficultés de chacune et de chacun, tout le monde se sente entouré, réconforté et aimé comme dans une famille !

Un temps spirituel est proposé avant chaque repas où ceux qui le souhaitent peuvent librement lire la Bible et prier. Ces repas permettent aussi à quelques personnes de cheminer dans la foi et de découvrir la vie de l'Église. D'autres activités se sont mises en place : après-midis récréatifs, aide administrative, cours de français. Notre objectif est de poursuivre cette œuvre tant que les besoins s'en font sentir et ainsi de faire vivre la diaconie de notre Église. De nombreux témoignages ont émaillé cette belle journée, ainsi qu'un buffet et une intéressante exposition de la FEP sur l'intergénérationnel « Une fraternité sans âge ».

Marinette Lammers

Sud-Ouest



L'inscription au Grand Kiff

Du 29 juillet au 2 août, a lieu à Albi le Grand Kiff, rassemblement protestant de jeunes, avec le thème « La Terre en partage », co-construit avec les éclaireuses et éclaireurs unionistes de France.

Nous vous attendons nombreux : jeunes, jeunes adultes, animateurs, accompagnateurs, chefs scouts, pasteurs...

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour l'inscription sur le site : legrandkiff.org ou vous pouvez nous contacter *via* le formulaire, le chat en direct du site ou le numéro de téléphone du Grand Kiff : 09 72 33 75 43.

AGENDA 2020

Mars 2020

Mardi 17 mars

Colloque Très Grande Exclusion
au Palais de la Femme,
Paris (France).

Avril 2020

Du mercredi 22 au vendredi 24 avril

Les Journées internationales de la FEP avec Eurodiaconia,
Paris (France).

Juillet 2020

Du mercredi 29 juillet au dimanche 2 août

Le Grand Kiff, la Terre en partage,
Albi (France).

Retrouvez l'agenda complet sur :
www.fep.asso.fr



Notre charte

La pauvreté et les précarités,
le chômage, la solitude, l'exclusion
et les multiples formes de souffrance
ne sont pas des fatalités.

Ce sont des signes manifestes et douloureux d'un ordre culturel, social et économique qui ne laisse que peu de place aux êtres fragiles et vulnérables. Ces atteintes à la dignité humaine sont en contradiction avec la déclaration universelle des droits de l'Homme et en opposition avec l'Évangile. Il est inacceptable qu'un être humain soit enfermé dans sa souffrance ou abandonné dans sa douleur. Il est inacceptable qu'un être humain ne puisse manger à sa faim, reposer sa tête en un lieu sûr et ne soit considéré comme membre à

part entière du corps social. Où qu'il soit et quel que soit son itinéraire personnel, il s'agit toujours d'une négation de la vie. Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante unissent leurs efforts pour rendre concrète et immédiate la solidarité dont ils proclament l'urgence et l'efficacité. Ils mettent en œuvre des actions diverses pour soulager les souffrances physiques et morales, accueillir et accompagner les personnes en situation de détresse. Au-delà de cette aide nécessaire, ils s'attachent à discerner et à nommer les causes des

souffrances et de la pauvreté. Leur objectif est de mobiliser les femmes et les hommes dans une commune prise de conscience des souffrances et des injustices qui défigurent le monde afin qu'ils puissent agir pour plus de fraternité. Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante se fondent sur les promesses de vie et de paix du Dieu d'amour et s'engagent, aux côtés de beaucoup d'autres, à en manifester les signes. Ils veulent affirmer la force libératrice de la Parole de Dieu, proclamer l'espérance, et œuvrer pour un partage équitable.

culture

à lire

Prendre soin de l'enfant en accueil familial

Qu'est-ce que la famille a d'incontournable et que tout enfant doit avoir reçu d'elle ? Qu'est-ce que doivent offrir les services de protection de l'enfance à ceux qui n'ont pas la chance de bénéficier naturellement de ces bienfaits ? Quels sont les soins que doivent recevoir ces enfants maltraités, traumatisés, abandonnés, qui ne peuvent être apportés par les familles d'accueil seules ?

Penser raisonnablement, c'est penser selon la nature des besoins de l'enfant. Les départements ne peuvent plus ignorer soixante-dix ans d'avancées scientifiques, sociales, psychologiques et juridiques. Le législateur suit ces travaux avec intérêt et ordonne que tous en bénéficient. Alors pourquoi



n'en est-il pas ainsi ? Pourquoi un tel mépris pour ceux qui prennent soin ? Pourquoi contraindre des enfants à admettre comme parents des adultes qui les négligent ou les violentent ? Pourquoi ne pas penser

l'organisation de l'accueil familial à partir de la clinique spécifique de l'enfant placé ?

Peut-être que le placement familial ne peut se comprendre qu'en le vivant. Il n'est pas étonnant que les décisions des administrations, coupées de ce monde, soient si souvent inappropriées et, du coup, maltraitantes pour les enfants, leurs parents et les professionnels qui s'en occupent.

Ce livre n'a d'autre ambition que celle de vouloir partager une expérience. L'expérience d'une équipe. ■

Christian Allard,
Prendre soin de l'enfant en accueil familial,
ESF Éditions.

à lire

Un ouvrage qui intéressera ceux qui organisent des séjours pour la jeunesse

Organiser un séjour, même de courte durée, pour des mineurs ne s'improvise pas et doit répondre à une législation de plus en plus précise. L'accueil des mineurs en Église ou dans des mouvements à caractère confessionnel ne fait pas exception à cette règle.

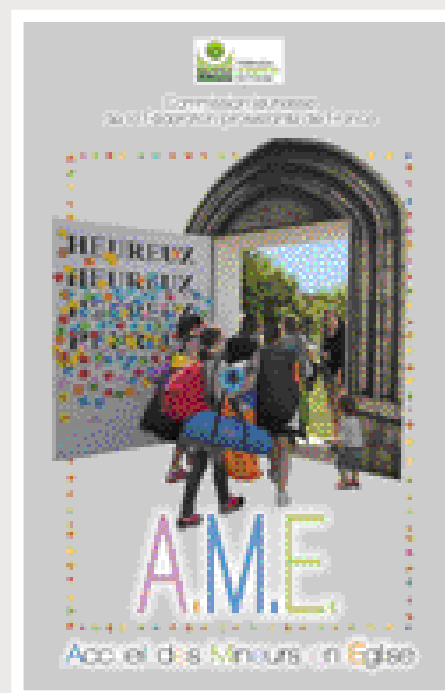
C'est pourquoi la Commission jeunesse de la Fédération protestante de France a préparé 26 fiches pratiques qui couvrent tous les aspects d'un séjour pour mineurs. Ces fiches réaffirment les convictions et valeurs éducatives, pédagogiques et

spirituelles du protestantisme. Elles rappellent le cadre de la loi comme point de départ des réflexions.

Tous les responsables de séjour disposent ainsi de repères législatifs clairs et de précieux conseils d'organisation. Ils peuvent vérifier que leurs pratiques sont correctes (ou les mettre en conformité) et vivre plus sereinement l'accueil des mineurs.

Consulter : <https://www.editions-olivetan.com/jeunesse/933-accueil-des-mineurs-en-eglise.htm> ■

Fédération protestante de France,
Accueil des mineurs en Église,
Éditions Olivétan.





Portrait

Jean-Marc Ponsot, milite pour une plus large conscience du handicap.

janvier dans les écoles, notamment pour évoquer les aménagements destinés aux sportifs handicapés et à toutes les personnes porteuses de handicap lors des Jeux olympiques de 2024, à Paris.

Pour un changement de regard dans la société

Ce manque de prise de conscience reflète un manque de sensibilisation plus global. Exemple parlant pour ce militant : la loi Élan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), promulguée en 2018. « *Je trouve que c'est une loi régressive car seuls 20 % de logements sociaux seront construits avec une norme d'accessibilité.* » Jean-Marc Ponsot plaide pour un changement de regard sur le handicap. « *Ce n'est pas un état de fait permanent et tout le monde peut devenir handicapé. Avec le vieillissement de la population, la dépendance et l'accessibilité deviennent des problématiques au cœur de notre société.* » Jean-Marc Ponsot va même plus loin. Selon lui, on ne reconnaît pas tout ce que le handicap a apporté à la société. Membre du groupe éthique de l'APF des Hauts-de-Seine, il cite la publication de l'APF, *Le Handicap, moteur d'humanité*, dans laquelle les auteurs reviennent « *sur les progrès dus au handicap, que ce soit grâce à lui, ou à cause de lui* » dans de nombreux domaines : sciences, culture, médecine, etc. Même s'il reconnaît que c'est parce qu'il s'est retrouvé en situation de handicap qu'il mène aujourd'hui ce combat, Jean-Marc Ponsot a toujours prêté attention aux autres. De tradition catholique pratiquante, il revendique des valeurs altruistes. « *Je ne m'engage que par goût, pas par obligation morale, mais les deux se confondent pour moi. Aujourd'hui, je ne m'engage plus sans but.* » ■

Fabienne Delaunoy,
journaliste

À 79 ans, le correspondant de l'Association des paralysés de France (APF)-France handicap, à Courbevoie, porte haut le combat pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Lui-même en fauteuil roulant depuis vingt ans, Jean-Marc Ponsot œuvre dans la commission d'accessibilité et au conseil de l'action sanitaire et sociale de la Ville de Courbevoie. Habitant cette commune des Hauts-de-Seine depuis 1976, il la connaît comme sa poche, notamment parce qu'il y a été architecte et qu'il avait déjà travaillé, à ce titre, avec les services de la Ville.

« *J'essaie de sensibiliser les élus à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et j'accompagne la Ville face aux règlements et aux dispositions légales. Je participe aussi au contrôle du programme de mise en œuvre des chantiers et des mises aux normes dans le domaine public extérieur et le bâti, comme les écoles, les bibliothèques, etc.* »

Il mène ce combat avec une vingtaine d'autres associations, car le handicap ne se résume pas, tant s'en faut, au fauteuil roulant. « *80 % des handicaps sont dits invisibles, comme l'autisme, la surdité, les troubles mentaux, etc., et ces nouvelles*

problématiques sont aujourd'hui prises en compte. »

La France « en retard »

Jean-Marc Ponsot estime que, si Courbevoie a fait des efforts dans la prise de conscience des enjeux urbanistiques liés au handicap, ce n'est pas le cas, tant s'en faut, dans toutes les villes de France. « *Les élus sont la plupart du temps mal informés et entreprennent les démarches*

sous la contrainte. La France est très en retard dans ce domaine par rapport à d'autres pays. » Pour le septuagénaire, la faute ne revient pas qu'aux équipes municipales. « *Avant d'être en fauteuil, je n'avais moi-même pas conscience des situations bien réelles auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap. En tant qu'architecte, j'aurais dû être au courant. Mais longtemps, l'enseignement dans les écoles d'architecture n'a pas été proche de la réalité.* »

Jean-Marc Ponsot estime cependant qu'il y a toujours un manque de sensibilité et de compétences ainsi

que de la résistance chez les architectes. C'est pour cette raison que l'APF-France Handicap a organisé un séminaire en

“
Ce n'est pas un état de fait permanent et tout le monde peut devenir handicapé. Avec le vieillissement de la population, la dépendance et l'accessibilité deviennent des problématiques au cœur de notre société.
”

”